

VOTRE 2^{èME} PAIRE AVEC DES VERRES PROGRESSIFS POUR 1€ DE PLUS

MODALITÉS D'APPLICATION

POUR L'ACHAT D'UNE PAIRE DE LUNETTES ÉQUIPÉE DE VERRES PROGRESSIFS, QUELLE QUE SOIT LA MARQUE DE VOS VERRES, D'UN MONTANT TOTAL SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 299 € TTC, BÉNÉFICIEZ POUR 1 € DE PLUS D'UNE SECONDE PAIRE DE LUNETTES À VOTRE VUE.

Votre seconde paire sera équipée de verres progressifs, de même correction et de même qualité que ceux du premier équipement, hors options (un verre de même qualité hors options étant un verre de même géométrie et du même verrier, organique CR39 blanc, non traité).

Dans le cas où les verres progressifs de votre première paire de lunettes, quelle que soit la marque de vos verres, feraient l'objet d'une remise dans le cadre de votre conventionnement, votre seconde paire sera équipée de verres progressifs, organiques (CR39 blanc) hors options, du même verrier et de même correction que ceux du premier équipement.

La monture AFFLELOU de votre seconde paire sera à choisir exclusivement parmi les modèles de la collection Magic éligible à l'offre Tchin Tchin (lignes MH, MF, MJ ou ME; sans clip offert) ou parmi celles de la collection AFFLELOU Sun RX (vendues au prix maximum de 69 € TTC).

Il est expressément précisé que les montures 100% Santé* (montures de catégorie A) ne peuvent pas être choisies en seconde paire dans le cadre de cette offre.

Cette offre ne s'applique pas à l'achat de lunettes BlueBlock, Forty d'Afflelou, de lunettes de soleil (non correctrices), ni dans le cas où le premier équipement est d'un prix inférieur à 149 € TTC en verres unifocaux ou de proximité et d'un prix inférieur à 299 € TTC en verres progressifs ou s'il est composé d'une monture de catégorie A (100% Santé*).

Offre valable dans tous les magasins ALAIN AFFLELOU de France, du 1er janvier au 31 décembre 2025, pour une seule et même personne et sur présentation d'une ordonnance en cours de validité. Non cumulable avec toute autre offre promotionnelle.

Non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours à l'exception de l'offre NEXTYEAR, dont les modalités d'application figurent en magasin.

Aucune réduction, échange ou remboursement ne peut se substituer à cette offre.



Les lunettes correctrices sont des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé réglementés portant, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Demandez conseil à votre opticien.

Janvier 2025. RCS Nanterre 304 577 794.